

PROJET PÉDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs Municipal
Enfance Jeunesse
Saint Melaine sur Aubance

2024/2025

ALSH

Saint Melaine

Le Contexte

L'Accueil de Loisirs Municipal Enfance-Jeunesse, organisé par la Mairie de Saint Melaine sur Aubance, accueille des enfants âgés de 3 à 17 ans dans les locaux de la Maison de l'Enfance & de la Jeunesse (M.E.J.) situés au 1 rue Armand Brousse.

Cet accueil global « Enfance-Jeunesse » est organisé en trois activités distinctes :

L'Accueil de Loisirs Enfance 3-11 ans

est ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires. Des mini-séjours et séjours courts sont organisés principalement l'été.

Un espace passerelle 10-12 ans

ponctuel peut être mis en place sur des vacances scolaires. Cet accueil sera rattaché à l'accueil de loisirs enfance, il aura des objectifs pédagogiques supplémentaires spécifiques et des projets définis (Les détails de cette organisation seront ajoutés dans les annexes de ce document lors de la création de cet accueil).

L'accueil de loisirs jeunesse 11-17 ans

est associé à l'accueil de loisirs enfance le mercredi et peut l'être occasionnellement sur des vacances scolaires. Les groupes enfance/jeunesse sont séparés au sein des locaux de la M.E.J. Une organisation, des animations et des objectifs pédagogiques spécifiques sont adaptés au jeune public. Cependant, des projets transversaux seront mis en place entre les accueils enfance et jeunesse dans le but d'atteindre les objectifs que nous nous fixons.

Les locaux

La M.E.J. propose deux lieux qui peuvent être séparés (Local N° 493081003) pouvant accueillir jusqu'à 90 enfants (40 enfants maximum de moins de 6 ans selon les recommandations de la Protection Maternelle et Infantile du 9 octobre 2020). Voir l'annexe : plan de MEJ.

Les deux espaces principaux sont organisés de la manière suivante :

- Un « Espace Enfance 3 à 11 ans » correspondant aux espaces MEJ 1 et MEJ 2 sur le plan de la structure en annexe.
- Un « Espace passerelle 10-12 ans » ou « Jeunesse 11 à 17 ans » correspondant à l'espace MEJ 3 le plan de la structure en annexe.

Autres espaces dans la structure :

- Infirmerie : stockage pharmacie, stockage PAI, affichage des PAI.
- Bureau et Réserve : Affichage obligatoire, planning, organisation, accès aux PAI, aux fiches sanitaire, matériel pédagogique et "Ressources animation"[accès à des publications sur le thème de l'animation, fiche activités, ordinateur à disposition].
- Espace "Pièce à activité autonome" : espace au nombre de places limités (12 enfants) avec en accès autonome de matériel pédagogique (exemple : mission Légo).

En fonction de nos besoins, nous avons la possibilité d'utiliser d'autres locaux pour des activités spécifiques ou pour augmenter notre capacité d'accueil.

A proximité direct : nous disposons du City-Park, du Complexe Sportif (salle multi-sport et salle avec un parquet), d'une aire de jeux, du parc de verdure, la ferme pédagogique, de trois cours d'école et d'une salle de motricité pouvant faire office de deuxième dortoir pendant les vacances scolaires.

Sur la commune : nous disposons stade de foot (terrain synthétique), des vestiaires, grande salle de spectacle avec du parquet. Nombreux d'espaces verts et de structures de jeux à proximité de la MEJ.

L'accès aux bâtiments a été adapté aux enfants porteurs de handicap et aux différentes tranches d'âges des enfants accueillis (entrée, espace d'activités, sanitaires, mobiliers...). Pour assurer la sécurité des usagers, les bâtiments sont régulièrement vérifiés et entretenus par la collectivité.

A noter que ces espaces sont partagés avec les différentes associations locales, les créneaux sont gérés par un agent en mairie.

Les caractéristiques du public

Voir le PEDT en annexe (Projet Éducatif de Territoire).

Pour l'accueil enfance 3-11 ans (Maternelle et Primaire) : les enfants accueillis à l'ALSH, habitent principalement sur la commune de Saint Melaine sur Aubance et/ou fréquentent l'école publique Armand Brousse située à proximité. Nous accueillons également des enfants issus des communes extérieures dans la mesure des places disponibles.

Pour l'accueil jeunesse 11-17 ans (collégiens et Lycéens) : les préados et ados à partir de 11 ans jusqu'à 17 ans (dans l'année) habitant la Commune de Saint Melaine sur Aubance ou occasionnellement une autre commune à condition d'être invités par l'un des jeunes. Nous organisons un accueil des futurs collégiens (CM2 dans leur 11ème année) à partir des vacances d'été.

Depuis la rentrée de Janvier un temps "aide aux devoirs" est proposé en début de mercredi après midi. Ce temps à été mis en place suite à la demande des jeunes participants à ce temps.

Les objectifs

Éducatifs

L'action des services enfance- jeunesse se base sur quatre objectifs éducatifs définis dans le cadre du PEDT de la Commune de St Melaine sur Aubance :

- Contribuer à l'épanouissement des enfants, à leur réussite, leur bien-être et leur intégration.
- Promouvoir l'égalité sociale en favorisant l'accès de tous aux services communaux, aux loisirs et à la culture.
- Avoir une cohérence de tous les acteurs éducatifs qui portent une dynamique du vivre ensemble en collectivité.
- Encourager les enfants à devenir les citoyens de demain.

Pédagogiques

Contribuer à l'épanouissement des enfants, à leur réussite, leur bien-être et leur intégration :

Prendre en compte les rythmes et les besoins de l'enfant

- Connaissances des différentes caractéristiques des enfants selon leur âge
- Aménager et différencier les lieux d'accueil en fonction des différentes tranches d'âges
- Mettre en valeur et assurer le respect des différents temps de vie quotidienne (repas, sieste, temps calme, accueil, temps d'animation...)
- Mettre en place des temps d'échanges et discussions avec les enfants (exemple forum du matin)

Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant

- Respect de la réglementation en Accueil Collectif Mutualisé
- Mise en place de règles de vie collective
- Bienveillance et vigilance de la part des animateurs

Respecter le besoin d'autonomie de l'enfant

- Le laisser faire et l'accompagner (vie quotidienne et temps d'activité)

- Mise à disposition de matériel et d'espaces d'activités au quotidien
- Donner la possibilité de se servir pendant les repas ou de participer au rangement

Rendre l'enfant acteur de ses loisirs

- Proposer des programmes d'animations variés et modulables
- Laisser libre accès à divers matériaux et espaces de jeux
- Les impliquer dans les propositions d'animations

Satisfaire les besoins de l'enfant en matière de découverte, créativité et imaginaire

- Par le choix de thématiques
- Par des animations diversifiées (activités manuelles, contes, jeux, théâtre...)
- Par l'organisation de spectacles, grands jeux (participation, rôles, organisation...)

Promouvoir l'égalité sociale en favorisant l'accès de tous aux services communaux, aux loisirs et à la culture :

Guider l'enfant dans la notion de vivre ensemble

- Mise en place de règles de vie avec les enfants (chaque vacance et chaque période de mercredis)
- Mettre en place différents supports adaptés (affichage bons gestes, panneaux de règles de vie)

Faire participer les enfants aux différents temps de vie quotidienne

- Participation à l'organisation des repas
- Rangement des activités
- Outil pour le rangement collectif
- Outil pour la gestion des temps calmes

Encourager la mixité sociale et les échanges relationnels

- Mise en place d'un forum : temps d'échange et d'écoute
- Gestion de conflits via outil dédié.
- Jeux de connaissances et de coopération
- Rencontres intercentres
- Séjours courts l'été

Favoriser les relations et les échanges avec des personnes extérieurs

- Rencontres intergénérationnelles (associations Acti-loisirs, Échange de savoir)
- Temps et échanges avec la médiathèque et emprunts de livres
- Activités communes avec d'autres structures enfance
- Temps partagé avec l'espace jeunesse

Avoir une cohérence de tous les acteurs éducatifs qui portent une dynamique du vivre ensemble en collectivité.

Favoriser la qualité des échanges

- Assurer une cohérence entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires
- Participer aux conseils de l'école
- Assurer des échanges de qualité entre les différents publics croisés.

Encourager les enfants à devenir les citoyens de demain.

Favoriser le respect de l'environnement au quotidien

- Poubelles de tri à différents endroits de l'accueil
- Mise à disposition d'un composteur
- Activités manuelles avec matériaux de récupération
- Sensibilisation régulière au non-gaspillage (papier à dessin, lumière, nourriture)

Développer l'entraide et la solidarité entre les enfants

- Grands jeux collectifs et de coopération
- Temps d'échanges et de lecture entre les différentes tranches d'âges

Assurer communication de la structure

- Permettre l'accès aux différents documents majeurs de la structure : PEDT, projet pédagogique, règlement intérieur
- proposer dans le bulletin communal au fil de l'Aubance, les actualités des accueils.
- Réaliser des affiches pour présenter les différents temps forts proposés

Amener l'enfant à découvrir les richesses qui l'entourent

- Sorties culturelles et locales
- Intervenants extérieurs
- Thématiques spécifiques dans les programmes d'animation
- faire profiter aux enfants des savoirs-faire des animateurs

Pédagogiques supplémentaires pour la Jeunesse

Favoriser l'implication des jeunes dans les projets et les programmes d'activités

L'implication des jeunes dans les projets ou dans l'élaboration des programmes d'activités est nécessaire pour les rendre acteurs de leurs loisirs, responsables et plus autonomes. Lors de la mise en place d'une activité proposée par les animateurs, le déroulement de celle-ci doit rester souple et doit être adapté régulièrement.

Favoriser l'envie de construire au lieu de consommer

Nous vivons dans un monde de consommation où les jeux s'achètent et les loisirs sont des prestations qui demandent généralement une participation financière. Il nous semble important de concevoir des activités ou des loisirs quand techniquement il est possible de les réaliser. Le but est de favoriser chez les jeunes l'envie de construire pour jouer au lieu d'acheter. Cependant, les activités de consommation peuvent avoir des effets bénéfiques : changement d'environnement, attirer de nouveaux jeunes, découvrir de nouvelles activités, projet à l'initiative des jeunes... Elles deviennent intéressantes à partir du moment où elles engendrent un intérêt éducatif ou social. Il faut cependant réguler leur fréquence.

Donner du sens aux actions

Nous avons, à notre sens, un devoir d'information par le biais d'actions de prévention et de sensibilisation en direction de la jeunesse. Grâce à ce genre de démarche, le public réfléchit, se questionne, échange ou se met en situation dans des domaines qu'il pourra rencontrer (La violence, regard sur le handicap...). Il nous semble également important de transmettre des valeurs de solidarité vis-à-vis du monde afin de provoquer des envies de s'engager dans des causes, de faire émerger des prises de consciences (Ex: concert solidaire : « une boîte de conserve pour la banque alimentaire est le prix de l'entrée »).

L'équipe d'animation

L'équipe est composée en majorité d'agents territoriaux répartis de la façon suivante : (organigramme en annexe)

- **Coordinateur /Responsable Enfance** : Fabien SZCZEPANOWSKI
- **Co-responsable Enfance / Responsable jeunesse** : Antoine CANUEL
- **Animateurs** : Agents territoriaux de la Mairie de Saint Melaine sur Aubance. Le centre atteignant régulièrement 50 enfants et plus, le directeur peut sortir de l'effectif de l'équipe d'animation.
- Pour l'année scolaire 24/25, nous accueillons Hugo Fourrier qui partage son temps entre les missions d'animations pour la commune et son service civique auprès du Smos Foot[1]
- Occasionnellement, nous recrutons des animateurs pour les vacances scolaires, les camps d'été ou le remplacement d'un agent en congés. Pour les activités sportives nécessitant des encadrements réglementés, nous faisons appel à des prestataires diplômés et agréés.
- Des stagiaires sollicitent régulièrement l'accueil pour leur formation. C'est aussi une volonté commune d'accompagner les jeunes adultes de Saint Melaine ou résident à proximité dans leur envie de formation aux métiers de l'animation. (exemple : BAFA stage pratique).

[1] Saint Melaine Olympique sport est une association sportive majeure de la Commune.

Réglementation du taux d'encadrement dans le cadre du PEDT :

Accueils de loisirs périscolaires du mercredi

horaires : de 9h00 à 18h30 et la mise en place de péricentre de 7h30-9h00 et de 17h-18h30.

- Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 14 mineurs
- Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 10 mineurs

Ce taux d'encadrement est en lien avec la mise en place du "plan mercredi" lors de la rentrée 2023-2024.

Accueils de loisirs extrascolaires et séjours de vacances :

Horaires : 9h00 à 18h30 et la mise en place de péricentre de 7h30-9h00 et de 17h-18h30.

- Accueil de mineurs de 6 ans et plus : 1 animateur pour 12 mineurs
- Accueil de mineurs de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 mineurs.

Modalités d'inscriptions

A chaque début d'année scolaire, avant toute inscription, chaque famille a l'obligation de remplir un dossier administratif et sanitaire qui devra être complet pour validation. Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet de la commune (www.saint-melaine-sur-aubance.fr) ou disponible auprès des animateurs. Toute inscription implique l'adhésion au règlement intérieur (remis en main propre ou envoyé par mail sur demande des familles) et tout changement de situation en cours d'année doit être signalé.

Dossier d'inscription : les parents doivent compléter et nous fournir...

- Une fiche de renseignements, d'autorisations et une fiche sanitaire,
- La photocopie des vaccins obligatoires en fonction de la réglementation en vigueur,
- Le N° d'allocataire CAF ou MSA et une attestation récente du quotient familial.
- Règlement intérieur lu et signé.

Cette organisation est en cours de dématérialisation, la municipalité encourageant une inscription via Portail famille en lien avec le logiciel 3D ouest.

Pour respecter la réglementation, nous devons anticiper l'équipe d'animateurs en fonction des effectifs d'enfants à accueillir, les parents s'engagent donc à respecter les périodes d'inscriptions prévues, sous réserve d'un minimum d'enfants inscrits (voir conditions dans le règlement intérieur) :

Mercredis :

Les inscriptions se font impérativement 7 jours avant le mercredi concerné.

En fonction des places disponibles, les enfants seront acceptés suivant l'ordre d'inscription.

Vacances scolaires :

- **Petites vacances** : Toussaint, Noël (seulement la première semaine), hiver et printemps. Les inscriptions sont ouvertes 3 semaines avant le début des vacances pour les habitants de St Melaine/Aubance (2 semaines pour les habitants extérieurs).
- **Vacances d'été** : juillet et août (fermeture à minima 2 semaines) Les inscriptions sont ouvertes 5 semaines avant le début des vacances pour les habitants de St Melaine/Aubance (4 semaines pour les habitants extérieurs).

Les sorties : Les enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs toute la semaine seront prioritaires pour participer aux sorties. *Sous réserve d'un minimum d'enfants inscrits. Les inscriptions se font impérativement 7 jours avant la journée concernée.

Absences et modifications : Après la clôture des inscriptions, aucun remboursement n'est assuré. Si votre enfant est inscrit mais non présent, la demi-journée ou journée vous sera facturée. L'annulation de vos réservations doit se faire au minimum quatre jours ouvrés avant la date réservée. Seules les absences pour raison médicale font l'objet d'une exonération de facturation sur présentation d'un certificat médical.

Tarifification

Tarifification de l'accueil enfance

(Voir la tarification dans le règlement intérieur cf. Annexe)

Nous disposons d'une tarification calculée en fonction de votre Quotient Familial et du type d'accueil. Principalement l'été, nous organisons également des activités avec hébergement (activités accessoires) rattachés à la déclaration DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de l'Accueil de Loisirs ou des séjours courts (tarification spécifique proposée lors de l'inscription).

Tarififications de l'accueil Jeunesse

(Voir la tarification dans le règlement intérieur cf. Annexe)

Les élus de la commission enfance jeunesse ont proposé d'adopter comme suit les tarifs d'activités, d'adhésion annuelle et de séjour pour l'animation jeunesse.

Une cotisation annuelle par adolescent inscrit est demandée. La cotisation est appliquée pour l'année civile, elle est demandée pour une inscription en cours d'année. La cotisation doit être réglée lors de l'inscription du jeune.

Pour les activités qui sont payantes, le tarif appliqué tient compte du nombre d'enfant de la même famille. L'activité devra être réglée avant la sortie. L'annulation d'une activité se fait 48h à l'avance, passé ce délai s'il n'y a pas de justificatif (certificat médical) l'activité sera facturée si cette dernière est payante.

Tarifification des séjours Enfance/Jeunesse

(Tarification votée en fonction du projet et communiquée aux familles avant inscription)

Pour les séjours, le tarif appliqué tient compte du nombre d'enfants de la même famille et du quotient familial. Le solde du séjour sera facturé, le mois suivant le séjour via le logiciel de facturation 3D ouest et le Portail famille.

L'annulation de votre inscription à un séjour doit se faire au minimum deux semaines avant le début du séjour, passé ce délai s'il n'y a pas de justificatif (certificat médical), les frais engagés par la Municipalité vous seront facturés.

L'accueil et le départ des enfants et des jeunes, les repas et la sieste

L'accueil Enfance et famille

Suite aux inscriptions des enfants, un animateur assure l'accueil des familles, la transmission des informations (sanitaire, déroulement de la journée...) et gère le pointage des enfants entrant ou sortant à l'aide d'un système informatisé.

Alimentation

- **Les mercredis et les vacances** : au sein du restaurant scolaire de l'école, les repas sont organisés par le service périscolaire de la mairie et gérés par les agents communaux.
- **Le repas** : Ils sont préparés sur place par le service restauration de la commune et prennent place dans le restaurant scolaire, à proximité de l'accueil (accès piétons sécurisé). Les allergies et les régimes spécifiques sont rappelés quotidiennement afin d'assurer l'accueil de tous. Afin de favoriser la découverte du goût et des saveurs nous invitons les enfants à goûter systématiquement les repas préparés en respectant les consignes indiquées dans la fiche sanitaire.
- **Le goûter** est fourni par l'Accueil de Loisirs et Consommé au sein de la MEJ., Cette collation est élaborée en fonction des saisons (exemple : chocolat chaud l'hiver, fruits l'été...), elle est adaptée à chaque âge (facilité à manger, éducation au goût) et essaye de répondre à nos objectifs éco-responsable (réduction des déchets, circuit-court...).
- **les ateliers cuisines** : ils sont prévus au moins une fois par vacances, dans l'espace cuisine de la MEJ. Dans certains cas, la gestion des repas peut être demandée aux familles (1er pique-nique d'un séjour, sorties exceptionnelles, enfants aux régimes trop particuliers...). Le tarif journée tiendra alors compte de cette particularité.
- **La sieste** : Après le repas, un temps de sieste est proposé aux enfants âgés entre 3-5 ans. La durée, la fréquence et les conditions sont adaptées à chaque enfant selon les informations transmises par les parents lors de l'inscription. Afin d'assurer le confort des enfants, il est demandé aux familles de fournir : draps, oreiller, coussin, doudou et tétine (le tout personnalisé).
→ Pendant les temps d'accueil nous utilisons la salle de motricité de l'école. Dans le même temps, afin d'apaiser les enfants, un temps calme est organisé pour les plus grands. Des activités autour du livre, du dessin ou autres activités calmes sont alors proposées.

L'accueil Jeunesse

- **L'accueil des jeunes** est limité en nombre afin de répondre aux exigences réglementaires. Ce nombre de jeunes est déterminé en fonction des périodes, du nombre d'animateurs dédiés à la jeunesse et du nombre d'enfants total accueillis sur l'ensemble de l'accueil enfance-jeunesse qui influence notre capacité d'accueil. L'animateur en charge des jeunes est libre de :
 - Refuser l'accès temporairement à un jeune si le nombre maximum réglementaire est atteint,
 - Mettre en place un système d'inscription si le nombre de jeunes accueillis était trop important et que les refus devenaient récurrents.
- **Les horaires et jours d'accueil** sont adaptés en fonction des saisons et des projets.
 - Le mercredi en période scolaire : 13h30-17h30 de septembre (Les horaires peuvent être modifiés au cours de l'année)
 - Vacances scolaires : de 14h à 18h.
 - Soirée exceptionnelle de 18h30 à 22h30.

Organisation des temps d'accueil

Afin d'assurer une bonne compréhension des différentes missions, un outil récapitulant les missions de chaque agent et pour chaque temps est affiché dans le bureau de la MEJ et aussi présent en annexe.

En plus de l'accueil Enfance-Jeunesse, des camps accessoires à l'accueil de loisirs ou des séjours courts sont organisés pendant les vacances scolaires. Lors de sorties ou de journées à thèmes, les horaires d'accueil sont adaptés en fonction des projets.

Les activités extrascolaires

Les activités extrascolaires répondent aux objectifs éducatifs du PEDT (page 1) et aux valeurs pédagogiques (page 2).

Les activités extrascolaires du mercredi après-midi

Le mercredi après-midi, nous assurons le transfert des enfants de l'accueil enfance vers leurs activités culturelles ou sportives qui se pratiquent sur St Melaine sur Aubance (Complexe sportif G. Rabineau, Médiathèque ou stade Julien Lambert).

Nous assurons la constitution des groupes d'enfants au départ de leur activité et le retour des enfants après activités. Les transferts vers les lieux d'activités sont organisés en partenariat avec les associations, ils peuvent être modifiés en fonction des inscriptions aux activités extrascolaires et des créneaux horaires des activités (horaires des transferts consultables à l'accueil de loisirs).

Organisation des transferts

- Entraînement de foot avec le SMOS Foot au « Stade Julien Lambert ». Le transfert est réalisé en véhicules, il est assuré et sous la responsabilité de l'association.
- Entraînement de danse avec le SNOS« Danse & Moi » au « Complexe Sportif G. Rabineau ». Situé face au centre de Loisirs, dans un espace sécurisé et réservé aux piétons, ce transfert s'effectue à pied sous la gestion, surveillance et la responsabilité de l'association.

Important : Il est annoncé aux parents à l'inscription que **les enfants doivent obligatoirement revenir au centre après leur activité.**

Dans le cas où l'activité finirait après 17h et que les parents récupèrent leur enfant dès le retour de l'activité, la majoration du coût de la journée liée au service péricentre du soir ne sera pas facturée. Dans le cas contraire, la facturation du péricentre commencera dès 17h jusqu'au départ de l'enfant.

Nature des interventions proposées à l'accueil des Enfants 3-11 ans

Se voulant ludo-éducatifs, nos propositions s'articulent autour d'activités manuelles, sportives ou culturelles. Ces activités sont adaptées à chaque âge, prennent en compte les capacités de chacun et cherchent à atteindre les objectifs que nous nous fixons. En général, la finalité d'une période tend vers une réalisation collective en lien avec le thème défini.

En période scolaire, les mercredis sont l'occasion de développer des thèmes spécifiques et d'élaborer des projets d'animations adaptés à la particularité de ce type d'accueil.

En effet, en plus des animations que nous proposons, nous organisons l'accueil des mercredis de façon à offrir aux enfants la possibilité de participer à leurs activités extra scolaires dispensées sur la commune de Saint Melaine sur Aubance (sportives, culturelles, ...).

Pendant les vacances scolaires, l'accueil se fait à la journée en suivant le rythme des enfants accueillis. Liés à un thème inédit et redéfini à toutes les vacances, des activités et une sortie hebdomadaire sont alors proposées.

En complément à l'accueil de loisirs organisé pendant les vacances d'été, des séjours et des événements peuvent-être proposés aux usagers.

Nature des interventions proposées à l'accueil des Jeunes 11-17 ans

Les projets d'animation peuvent être proposés par les animateurs ou par les jeunes, dans les deux cas, ils sont organisés avec les jeunes. Nous adaptons les projets en fonction des spécificités de chacun, du niveau social et de l'âge des jeunes accueillis et nous séparons les tranches d'âge en fonction de certains projets (action de prévention, chantier de jeunes, projet porté par un groupe de jeunes, séjour à thème).

Type d'activités proposées : Animations (culturelles, sportives, jeux, débat...), accompagnements de chantier et des projets de jeunes, lieu d'écoute et de prévention, évènements en direction des jeunes et des familles, projet mini-séjours...

Transport : Nous pouvons assurer le transport des 14 enfants (variable en fonction de l'âge pour la place à l'avant du véhicule) avec des véhicules adaptés au transport de personnes et équipés de siège auto pour les enfants qui en ont besoin. La commune dispose d'un véhicule de 6 places pour les petits déplacements et dans certain cas nous empruntons ou nous louons des véhicules de 9 places

Les relations aux familles

L'Accueil de Loisirs organise occasionnellement des événements, des soirées spécifiques ou des réunions auxquelles sont conviées les familles. Le directeur est disponible pour échanger avec les familles sur les temps péri-centre périscolaires du soir, les mercredis ou pendant les vacances scolaires.

La communication

La communication se fait en majorité par mail (activités, formulaires de réservation, documents administratifs, évènements ...).

Les documents d'inscriptions, les formulaires de réservation et les plannings d'activités sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la Commune.

Les plannings d'activités sont affichés dans le panneau d'affichage extérieur de la MEJ.

Pour des événements spéciaux, des affichages peuvent être envisagés et des flyers peuvent être réalisés et diffusés dans le groupe scolaire de Saint Melaine sur Aubance.

Des articles dans la rubrique enfance-jeunesse du journal de la Commune (Le fil de l'Aubance) peuvent être édités tout au long de l'année.

Une autorisation de diffusion photographique vous sera remise lors de votre inscription.

Les partenaires locaux

La médiathèque est un partenaire culturel qui nous permet de renouveler régulièrement les livres proposés au sein de l'accueil de loisirs.

Cette ressource partenariale nous offre également une richesse pour nos préparations d'animations et l'accès à des supports que nous pouvons utiliser lors d'activités précises (documentaires, ouvrages...).

Occasionnellement, nous pouvons profiter d'interventions de la médiathèque ou d'associations locales (lectures, découverte de jeux, d'activités...) et nous pouvons nous impliquer dans des événements communs (Fête de la Commune, repas des aînés...).

Tous les échanges entrepris avec ces partenaires contribuent à la dynamique communale, aux dialogues intergénérationnels et à l'inscription des enfants en tant qu'acteur de la vie locale.

Évaluation et sondage

Annuellement, nous procédons à des sondages auprès des parents. Cela nous permet de prendre connaissance des attentes, des suggestions, des observations et du ressenti des familles.

Grâce à ce type d'informations, notre objectif est de faire progresser l'organisation de notre service, de mesurer l'impact éducatif et de répondre (dans la mesure du possible) aux besoins des familles.

A chaque fin de vacances et de période, l'équipe procède à un bilan d'évaluation de son activité.